

Annexe 6 : Les déterminants de la demande et de l'activité

Les Français plus que jamais à la recherche du meilleur prix

Selon le panel CREST de NPD Group qui interroge les consommateurs 365 jours sur 365, la recherche du meilleur prix est le critère de choix qui a connu la plus forte hausse sur les 12 derniers mois. « Notre étude montre que certains Français sont prêts à changer leurs habitudes pour bénéficier de tarifs plus avantageux. Leur choix se porte de moins en moins sur un établissement en particulier, où ils ont leurs habitudes, si les prix ne sont pas au rendez-vous. L'habitude est le critère de choix qui a connu la plus forte baisse en un an », assure Christine Tartanson, directrice de la division Foodservice de NPD Group (société internationale d'études marketing).

Source : L'Hôtellerie - lundi 4 octobre 2010

Les salariés consacrent désormais 22 minutes en moyenne à la coupure de midi, contre plus d'une heure et demie il y a vingt ans. Conséquence : ils grignotent davantage [...].

Alors que les salariés s'arrêtaient volontiers plus d'une heure et demie pour se sustenter dans les années 1990, ils ne consacrent désormais pas plus de 22 minutes en moyenne à ce rituel.

«La pause déjeuner est devenue la variable d'ajustement de la journée de travail. » [...].

Les salariés apportent de plus en plus leur repas

Avec la diminution du temps consacré au déjeuner, c'est la nature même du repas qui a changé. Une évolution perceptible ces toutes dernières années encore [...]. Depuis 2009, le nombre de salariés qui rentrent chez eux pour déjeuner n'a cessé de diminuer (29% des personnes interrogées en 2011 contre 34% en 2009), de même que ceux qui se rendent dans un restaurant d'entreprise (19% au lieu de 22%). En revanche, la part de ceux qui avalent un sandwich en guise de repas progresse encore de 2 points en 2011 par rapport à 2009.

Le raccourcissement de la durée de la pause déjeuner n'est pas toujours synonyme de «malbouffe». La part des salariés qui amènent leur pitance au travail, après l'avoir préparée chez eux, est en constante augmentation. Un tiers déclarent aujourd'hui le faire fréquemment, les femmes étant là encore surreprésentées. «Les Français cherchent à manger plus équilibré, c'est une tendance sociologique lourde. Apporter son repas, c'est une façon de maîtriser son alimentation. C'est aussi un moyen de faire des économies» [...]. La crise est passée par là.

Source : <http://www.lefigaro.fr/vie-entreprise> - 28/09/2011

Annexe 7 : Points de repères statistiques

Restauration – Comptes de résultats de gestion types par ticket moyen en 2009

Source : KPMG - L'industrie hôtelière française - 2010

Ticket moyen	< 15,5 €	de 15,5 à < 20 €	de 20 à < 27 €	>= à 27 €
Chiffre d'affaires HTSC	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CA liquides	18,20%	22,00%	23,10%	24,10%
CA solides	81,80%	78,00%	76,90%	75,90%
Matières consommées	29,70%	28,50%	31,30%	31,20%
Marge brute	70,30%	71,50%	68,70%	68,80%
Marge brute liquides	69,70%	73,50%	69,60%	69,60%
Marge brute solides	70,40%	70,90%	68,50%	68,60%
Charges de personnel	33,30%	36,60%	35,70%	36,90%
Marge sur activité	37,00%	34,90%	33,00%	31,90%
Fourniture/entretien/énergie	6,70%	6,90%	6,20%	6,50%
Publicité	1,70%	1,70%	1,10%	1,30%
Administration (y compris impôts et taxes)	6,60%	5,70%	6,40%	5,50%
Résultat brut d'exploitation (RBE)	22,00%	20,60%	19,30%	18,60%
Coûts d'occupation	13,50%	12,60%	12,10%	10,70%
Résultat courant de gestion	8,50%	8,00%	7,20%	7,90%

Dans ses études ultérieures (2011 et 2012), KPMG n'a pas publié de résultats concernant la restauration, ses études sont centrées sur l'hôtellerie.

Annexe 8 : Comptes de résultat 2012 et 2013 de la SARL Foody's Factory

CHARGES	2013	2012	PRODUITS	2013	2012
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stocks			Production vendue (biens et services)	387 624,00	378 500,00
Achats de matières premières et autres approv.	104 145,00	98 342,00	Sous-total A : Montant du chiffre d'affaires	387 624,00	378 500,00
Variation des stocks	779,00	-290,00	dont à l'exportation		
Autres achats et charges externes	65 098,00	59 193,00	Production stockée		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 700,00	12 200,00	Production immobilisée ou consommée *	3 700,00	3 620,00
Salaires et traitements	117 432,00	109 730,00	Subventions d'exploitation		
Charges sociales	35 230,00	32 919,00	Reprises sur prov., dépréc., transferts de charges		
Dotations aux amortissements et dépréciations :			Autres produits		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 000,00	18 750,00	Sous-total B	3 700,00	3 620,00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			TOTAL I (A + B)	391 324,00	382 120,00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			Quote-part de résultat sur op. faites en commun (II)		
Dotations aux provisions					
Autres charges	2 720,00	2 534,00	Produits financiers		
TOTAL (I)	352 166,00	331 485,00	De participation		
Quote-part de résultat sur op. faites en commun (II)			D'autres valeurs mob. et créances de l'actif immob.	0,00	0,00
Charges financières			Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Dotations aux amortis., aux dépréc. et aux provisions			Reprises sur prov. et dépréc., transferts de charges		
Intérêts et charges assimilées	8 488,00	7 343,00	Différences positives de change		
Différences négatives de change			Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.					
TOTAL (III)	10 426,00	9 236,00	TOTAL III	0,00	0,00
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	84,00	0,00	Sur opérations de gestion	426,00	45,00
Sur opérations en capital			Sur opérations en capital		
Dotations aux amortis., aux dépréc. et aux provisions			Reprises sur prov. et dépréc., transferts de charges		
TOTAL (IV)	84,00	0,00	TOTAL IV	426,00	45,00
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôts sur les bénéfices (VI)	8 660,00	11 920,00	Total des produits (I + II + III + IV)	391 750,00	382 165,00
Total des charges (I + II + III + IV + V + VI)	371 336,00	352 641,00			
Solde créditeur = bénéfice	20 414,00	29 524,00	Solde débiteur = perte		
TOTAL GENERAL	391 750,00	382 165,00	TOTAL GENERAL	391 750,00	382 165,00

* La production consommée concerne les repas du personnel fournis sans conditionnement.

Annexe 9 : Informations complémentaires

Achats de matières premières et autres approvisionnements

	2013	2012
Denrées et boissons	94 120	89 132
Conditionnements jetables	10 025	9 210

Variation des stocks

	2013	2012
Denrées et boissons	1 054	-540
Conditionnements jetables	-275	250

Détail des autres achats et charges externes

	2013	2012
Fournitures non stockables	10 754,00	9 521,00
Locations + charges locatives	30 000,00	30 000,00
Redevances de crédit-bail	0,00	0,00
Personnel extérieur à l'entreprise *	3 780,00	0,00
Entretien et réparations	4 724,00	4 630,00
Primes d'assurance	2 720,00	2 600,00
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 480,00	4 290,00
Publicité, publications, relations publiques	4 500,00	4 300,00
Frais postaux et frais de télécommunications	1 642,00	1 579,00
Services bancaires et assimilés	2 498,00	2 273,00
TOTAL	65 098,00	59 193,00

* à rattacher aux charges de personnel

Annexe 10 : Perspective de développement

Les attentes de Thierry Dubois

Thierry Dubois sait qu'il ne dispose pas des capitaux nécessaires pour acquérir un second fonds de commerce dans le quartier « Opéra ». Plusieurs solutions s'offrent à lui :

- emprunter auprès d'une banque,
- bénéficier d'apports réalisés par les associés actuels et de nouveaux investisseurs.

Le fonds de commerce, situé dans le quartier « Opéra », devait être mis en vente prochainement au prix de 200 000 €. Fort de son expérience précédente, Thierry Dubois estime les investissements nécessaires (aménagement, matériels, mobilier,...) à 100 000 €.

Annexe 10 : Perspective de développement (suite)

Les exigences formulées par sa banque

- Critère 1 : compte tenu du risque associé au secteur de la restauration, le banquier exige que l'autofinancement disponible de la SARL Foody's Factory à fin 2013 représente 50% du montant de l'investissement.
- Critère 2 : Capacité d'endettement : mesure l'importance de l'endettement par rapport à la Capacité d'autofinancement.

$$\text{Capacité d'endettement} = \text{Dettes financières} / \text{CAF} < 3$$

Informations complémentaires :

	2011	2012	2013
CAF	37 580 €	48 274 €	36 414 €
Solde cumulé de la CAF après remboursement de l'emprunt en cours	8 966,23 €	27 481,91 €	32 947,25 €

L'emprunt en cours, d'un montant de 226 000 €, fait l'objet de 4 échéances trimestrielles sur chaque exercice comptable, la première étant intervenue le 31 mars 2011.

Emprunt en cours (extrait de l'échéancier de remboursement) :

Années	Échéance	Annuité	Intérêts	Principal	Capital dû
		9 275,45	2 226,87	7 048,58	218 951,42
		9 275,45	2 157,42	7 118,03	211 833,39
		9 275,45	2 087,28	7 188,17	204 645,22
		9 275,45	2 016,45	7 259,00	197 386,23
		9 275,45	1 944,93	7 330,52	190 055,71
		9 275,45	1 872,70	7 402,75	182 652,95
		9 275,45	1 799,75	7 475,69	175 177,26
		9 275,45	1 726,09	7 549,36	167 627,90
		9 275,45	1 651,71	7 623,74	160 004,16
		9 275,45	1 576,59	7 698,86	152 305,30
		9 275,45	1 500,73	7 774,72	144 530,58
		9 275,45	1 424,12	7 851,33	136 679,25
		9 275,45	1 346,76	7 928,69	128 750,56
		9 275,45	1 268,63	8 006,82	120 743,74
		9 275,45	1 189,74	8 085,71	112 658,03
		9 275,45	1 110,07	8 165,38	104 492,65
		9 275,45	1 029,61	8 245,84	96 246,81
		9 275,45	948,36	8 327,09	87 919,72
		9 275,45	866,31	8 409,14	79 510,58
		9 275,45	783,45	8 492,00	71 018,58

ANNEXE 11 : Comptes courants d'associés

Il arrive souvent en pratique, notamment pour permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie momentanés, que les associés, au lieu de faire des apports complémentaires, consentent à la société des avances ou des prêts, soit en versant des fonds dans la caisse sociale, soit en laissant à la disposition de la société des sommes qu'ils renoncent temporairement à percevoir (rémunérations, dividendes, etc.). Alors que les véritables apports ont leur contrepartie au bilan dans le compte « capital », ces avances ou prêts sont enregistrés en comptabilité sous un compte de passif réel généralement qualifié, improprement d'ailleurs, de « compte courant ». [...]

Dans ce cas, l'associé adjoint à cette qualité celle de créancier de la société au titre des sommes figurant à son compte courant. Au cas où la société ferait l'objet d'une procédure collective, l'associé pourrait produire sa créance et, théoriquement du moins, se faire rembourser comme les autres créanciers. [...]

Régime fiscal des intérêts

Les intérêts versés sur les sommes déposées en compte courant ne sont fiscalement déductibles des bénéfices sociaux que si le capital social a été intégralement libéré et s'ils ne dépassent pas la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédits pour des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. [...]

Mémento Pratique Francis Lefevre Sociétés commerciales édition 2013 (n°2561 et 2567)

ANNEXE 12 : Statuts de la SARL Foody's Factory (extraits)

ARTICLE 1 : FORME

Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une Société à Responsabilité Limitée, qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par les articles L223-1 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 : OBJET SOCIAL

La société a pour objet toute activité de restauration rapide et notamment l'exploitation de tout fonds de commerce de restauration rapide.

ARTICLE 3 : DÉNOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale : Foody's Factory SARL [...]

ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille (200 000,00) euros.

Il est divisé en deux mille (2 000) parts de cent (100,00) euros chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

à Monsieur Thierry DUBOIS	1200 parts
à Mademoiselle Florence DUBOIS	200 parts
à Monsieur Rémi JEANCHET	600 parts

Total des parts formant le capital social : 2 000 parts. [...]

ARTICLE 11 : AGRÉMENT DES TIERS

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints, ascendants et descendants d'un associé. Elles ne peuvent être transmises à des tiers, autres que les catégories visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Ce consentement est sollicité dans les conditions prévues par la loi. [...]

ARTICLE 14 : GÉRANCE

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, choisi(s) parmi les associés ou en dehors d'eux. Le ou les gérant(s) sont désignés pour la durée de la société ou pour un nombre déterminé d'exercices, par décision collective ordinaire des associés.

Ils peuvent être révoqués dans les mêmes conditions.

En rémunération de ses fonctions, chaque gérant a droit à une rémunération fixe, proportionnelle ou mixte, dont le montant et les modalités de paiement sont déterminés par décision collective ordinaire des associés.

Dans ses rapports avec les tiers, le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société et agir en son nom en toutes circonstances, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux. [...]

ARTICLE 17 - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE

Sous réserve des interdictions légales, toute convention conclue entre la société et l'un de ses gérants ou associés, doit être soumise au contrôle de l'assemblée des associés.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. [...]

ARTICLE 19 - COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS

Chaque associé peut consentir des avances à la société sous forme de versements dans la caisse sociale. Les conditions de rémunération et de retrait de ces comptes courants, notamment, sont fixées par acte séparé entre les intéressés et la gérance en conformité avec les dispositions de l'article 17. [...]

ARTICLE 21 : DÉCISIONS COLLECTIVES ORDINAIRES

Sont qualifiées d'ordinaires les décisions des associés ne concernant ni l'agrément de nouveaux associés, ni des modifications statutaires, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Les décisions collectives doivent pour être valables, être adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si cette majorité n'est pas obtenue, les décisions sont, sur deuxième convocation, prises à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de votants.

ARTICLE 22 : DÉCISIONS COLLECTIVES EXTRAORDINAIRES

Sont qualifiées d'extraordinaires les décisions du ou des associés modifiant les statuts, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Lorsque la société comprend plusieurs associés, les décisions extraordinaires ne peuvent être valablement prises que si les associés présents ou représentés possèdent au moins :

sur première convocation, le quart des parts,

sur seconde convocation, le cinquième de celles-ci.

A défaut de ce quorum, la deuxième assemblée peut être convoquée à une date postérieure ne pouvant excéder deux mois à compter de la date initialement prévue.

Dans l'un ou l'autre de ces deux cas, les modifications sont décidées à la majorité des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Annexe 13 : « Street vending » et activités de vente sur la voie publique pour la ville de Paris

L'arrivée massive de la « street vending » sous toutes ses formes

Désormais, une offre alimentaire de rue et éclectique se développe un peu partout en France. Le phénomène avait été enclenché précédemment par quelques « pionniers » qui avaient principalement misé sur une restauration de nécessité, mobile et distribuée à proximité des lieux de travail (Eaty, Vélissime, Moving box de Class'Croûte).

En 2011, la « street vending » prend une plus grande ampleur, avec une diversification assez vaste du type de concepts. Actuellement on retrouve en termes d'offres :

Du mono produit : avec Juju's (jus de fruits et smoothies), Boon et It Mylk (glaces et yaourts personnalisables), Sushiju (le 1er camion sushi), Le Camion qui fume et Cantine California (burgers gourmets) et Alto Café et Vélo Café (café),

Du multi produits : avec Resto Pouss', Eaty, Vélissime, Moving box ou encore Lecointre.

Source : <http://www.lhotellerie-restauration.fr> - mardi 24 septembre 2013 (extrait)

[...] La Ville de Paris publie chaque année une liste des emplacements vacants et enregistre les candidatures.

13 emplacements ont été attribués suite à l'appel à candidatures du mois de février 2011.

L'appel à candidatures 2012 pour un emplacement de commerce sur l'espace public est clos.

Compte tenu du nombre important de dossiers de candidature pour tous les emplacements qui étaient à attribuer cette année, les attributions vont être étalées par arrondissement à compter de cet automne. Les candidats seront informés ensuite par courrier du résultat de leur candidature.

A l'exception de l'alcool et du tabac, il peut être envisagé tous types de produits dans le cadre des lois en vigueur, qu'ils soient alimentaires ou non (hors colportage et attractions de type manège et jeux).

Pour obtenir un emplacement sur la voie publique il faut :

- être un commerçant ou le représentant légal d'une société ou encore le représentant d'une association (Une personne physique peut être candidate, elle sera alors « commerçante » inscrite au Registre du Commerce (ou comme auto-entrepreneur) si elle obtient un emplacement) ;
- être âgé au minimum de dix-huit ans ;
- être à jour de ses paiements à l'égard de la ville de Paris.

[...] Le postulant doit fournir un dossier et formuler ses souhaits d'emplacements parmi ceux figurant sur la liste des emplacements vacants, les périodes de l'année qu'il souhaite occuper et le nombre d'emplacements qu'il souhaite occuper. Il peut être attribué plus d'un emplacement au même postulant.

Les emplacements sont attribués par arrêté municipal, après avis consultatif de la commission. Cet arrêté précise, pour chaque titulaire, la nature de l'activité exploitée, les dates de début et de fin de l'autorisation. Les autorisations sont délivrées pour une durée de 3 ans afin de tenir compte de l'investissement engagé par les postulants.

Les critères d'attribution résident principalement dans :

- La qualité du dossier technique relatif aux installations proposées (notamment leur esthétique et ergonomie générale, la Ville entendant privilégier les structures légères et mobiles et s'intégrant parfaitement au site et à son environnement) ;
- L'intérêt de l'activité commerciale proposée en termes de qualité et d'originalité des produits (en cohérence avec le quartier) ;
- Le montant de redevance proposé à la Ville de Paris.

Il ne peut être garanti de place de stationnement à proximité pour un véhicule servant au chargement et déchargement du matériel.

La Ville de Paris fournit à la personne autorisée, un emplacement non équipé (raccordement à l'électricité auprès d'ERDF) ou à l'eau (auprès d'Eau de Paris) sont à la charge du commerçant. [...]

Source : http://www.paris.fr/pro/commerçants-et-artisans/2d3es-commerçants-non-sedentaires/demande-d-emplacement-de-commerce-sur-l-espace-public/rub_9516_stand_86914_port_23512 - 26/12/2012

Annexe 14 - La restauration rapide affûte son offre en ligne

La vente en ligne fait saliver la restauration rapide. La France comptait près de 25,1 millions d'acheteurs en ligne au premier trimestre 2010, sur 35 millions d'internautes. [...] Et 14% des internautes ont acheté de l'alimentation sur Internet au cours des six mois achevés fin mai 2010. Ce qui reste encore loin derrière l'achat en ligne de voyages (58% des internautes) et de services (50%).

Le secteur de la restauration rapide compte bien tirer son épingle du jeu. Les enseignes de pizza surfent sur cette vague numérique depuis quelques années déjà aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. [...]

Même tendance pour les sushis. Alors que la cuisine japonaise fait fureur en France, les chaînes de restauration s'adaptent aux modes de consommation urbains. « Ce sont en effet dans les grandes villes que le service de commande en ligne est le plus utilisé », souligne-t-on chez Planet Sushi. Un outil de plus en plus plébiscité. [...]

Les applis mobiles, nouvel axe de développement

Ce service est déjà bien rôdé chez Subway, dont le concept est pourtant de préparer les sandwiches et salades sous les yeux des clients. Mais seulement déployé en Amérique du Nord ! En France, le groupe fait le pari de la mobilité, en investissant le terrain des applications pour Smartphones. [...]

<http://www.lefigaro.fr>

Annexe 15 : Géo-localisation, promotion et fidélisation

Situer vos clients sur une carte, connaître leur distance par rapport à vos points de vente, leur proposer des publicités sur Internet en fonction de leur lieu d'habitation...Voici quelques exemples de ce que permet la géolocalisation.

Les outils de géolocalisation permettent déjà d'optimiser son budget marketing terrain.

[...] La chaîne de restauration Hippopotamus utilise la géolocalisation pour remplir ses salles à l'heure du déjeuner à coups de promos sur mobile. Le restaurant Hippo du Cnit-La Défense a, par exemple, mené campagne un mois durant, offrant - 20 % sur l'addition avec simple présentation du SMS annonçant la promo. « Pas de déperdition : les messages sont envoyés aux clients à proximité du magasin (200 mètres, par exemple). Les messages insistent sur la proximité géographique de l'offre promotionnelle », argumente Patrick Le Mazou, directeur marketing qui a travaillé avec SFR Régie, la régie publicitaire mobile de SFR. Le taux de clics (1 % à 3 %, selon l'Association française du marketing mobile) sur le mobile étant supérieur à l'internet fixe (0,2 %), pourquoi se priver ? [...]

Partir du « on line » et conduire l'internaute mobile au restaurant le plus proche (« drive to store »), si possible avec ses amis, c'est l'objectif de Flunch. La chaîne du groupe Agapes (220 restaurants) a lancé fin 2010 le tout premier programme de fidélisation mobile en France avec Foursquare, le réseau social géolocalisé. Un café offert au premier « check in », une réduction de 50 % sur le plat de la personne qui vous accompagne, si vous venez déjeuner chez Flunch trois fois en quinze jours... Le but est de transformer le « mobinaute » en client et, bien sûr, de faire venir les membres de sa tribu dans le point de vente. [...]

Source : *L'entreprise.com* - 05/04/2011

Annexe 16 : Innovation commerciale, prévisions d'activité 2014 et 2015 et rentabilité

Le BikeShop est le véhicule idéal pour les livraisons du dernier kilomètre.

Doté d'une capacité de chargement de plus de 1,5 m³, il permet de livrer des marchandises devant la porte du destinataire, même dans des zones difficiles d'accès (centres historiques, rues piétonnes, cours privées, etc.)

Le BikeShop :

- remplace avantageusement les véhicules utilitaires automobiles classiques,
- permet de livrer dans la zone de chalandise tout en mettant en valeur l'éco-attitude auprès des clients,
- permet de livrer de façon performante et écologique dans un rayon de 5 km,
- est le véhicule idéal pour lancer une activité de transport express, particulièrement dans les zones denses comme les centres-villes.

Thierry Dubois souhaite opter pour un contrat de location avec option d'achat.

		<p>Loyers mensuels / véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier loyer majoré 2 490 € HT puis 179 HT par mois sur 11 mois. <p>Dépôt de garantie</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 000 HT soit 2 392 € TTC par chèque non encaissé. Restitué en fin de contrat. <p>Durée de l'engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 mois renouvelables. <p>Option d'achat</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de 36 mois de location : 500 €. <p>Ce tarif comprend l'assistance électrique, une batterie ion-lithium et un chargeur rapide.</p>
---	--	---

Prévisions d'activité 2014	Prévisions d'activité 2015
Chiffre d'affaires : 400 000 €	Chiffre d'affaires : Thierry Dubois craint une cannibalisation des ventes et envisage une progression de seulement 15% de son chiffre d'affaires
Coût N&B : 23% Coût jetables : 2,5%	Coût N&B : inchangé Coût jetables : +1 point (Une nouvelle gamme de jetables est envisagée pour faciliter le transport)
Charges de personnel : - fixes : 130 000 € - variables à hauteur de 8% du CA HT	Charges de personnel : - fixes : Inchangées + embauche supplémentaire d'un livreur à temps partiel, 20 heures / semaine (sur 52 semaines), taux horaire brut : 9,60 €, taux de charges sociales patronales : 25% - variables inchangées
Frais généraux (y compris impôts et taxes) : - fixes : 42 000 € - variables à hauteur de 1,5% du CAHT	Frais généraux (y compris impôts et taxes) inchangés
Coût d'occupation : - loyer inchangé - Dot. aux amort. provisions et dépréciat. : 14 000 € - intérêts des emprunts : voir échéancier de remboursement	Coûts d'occupation : - loyer inchangé - Dot. aux amort. provisions et dépréciat. inchangées - Intérêt des emprunts : voir échéancier de remboursement - Redevances de crédit-bail : voir ci-dessus

Annexe A, à rendre avec la copie : Tableaux de bord 2012 et 2013

Eléments	2012		2013		Objectifs d'exploitation	
	Détails	Montant	%	Détails		Montant
Chiffre d'Affaires NET HT total Nourriture et boissons		378 500,00	100,00%			
==> Progression du CA HT total						100,00%
Fréquentation annuelle		29 952			31 968	5,00%
Addition moyenne HT		12,64				
Nombre de clients / jour d'ouverture		104,00				13,00 €
Coût Matières et boissons consommées vendues		84 972,00	22,45%			23,00%
MARGE BRUTE		293 528,00	77,55%			
Coût des conditionnements jetables consommés		9 460,00 €	2,50%			2,50%
MARGE BRUTE nette des conditionnements jetables		284 068,00 €	75,05%			
Charges de personnel	142 649,00 €		37,69%			39,00%
Frais généraux (hors coût cond. Jetables)	31 727,00 €		8,38%			9,00%
Impôts et taxes	12 200,00 €		3,22%			3,50%
TOTAL AUTRES CHARGES CONTRÔLABLES		186 576,00 €	49,29%			
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		97 492,00 €	25,76%			
Loyers et charges locatives	30 000,00 €		7,93%			
Redevances de crédit-bail	0,00 €		0,00%			
Intérêts des emprunts	7 343,00 €		1,94%			
Dotations Amortissements, provisions & dépréc.	18 750,00 €		4,95%			
TOTAL CHARGES NON CONTRÔLABLES		56 093,00 €	14,82%			14,50%
RESULTAT COURANT		41 399,00 €	10,94%			
Résultat exceptionnel		45,00 €	0,01%			
Impôt sur les sociétés		11 920,00 €	3,15%			
RESULTAT NET EXERCICE		29 524,00 €	7,80%			